

Le peuple souverain s'élève
contre la gestion arbitraire de la pandémie!

La loi Covid-19 prolonge l'état d'urgence jusqu'en décembre 2021 et autorise la vaccination génétique après une procédure d'approbation accélérée.

La campagne commence maintenant,
la collecte de signatures dès le 6 octobre.

referendum-droit-urgence.ch

The sovereign people rise against the arbitrary management of the pandemic!

On March 13, 2020, the Federal Council declared a state of emergency allowing it to govern for 6 months by simple ordinance. At the end of these 6 months, during the parliamentary session in September, he will ask parliament for the adoption of an urgent law (known as Covid-19) extending the state of emergency until December 2021. He will thus have in particular the possibility of authorizing genetic vaccination after an accelerated approval procedure, or even of declaring it compulsory for populations at risk.

Without necessity, the Federal Council therefore wants to extend its powers in matters of emergency law by including them in legislation.

The rights of the people would be bypassed because the urgent Covid-19 law cannot be prevented by referendum.

But we can ensure that this law, if the parliament accepts it, is not maintained!

Abonnez-vous à la newsletter

[Ajout d'adresse postale](#)

Valider

Déroulement du référendum

Signatures soumises

90000

Signatures certifiées

30000

Une mise à jour hebdomadaire des chiffres est effectuée par étapes de 1000. Ceci est dû à l'évaluation qui prend du temps. Une partie des signatures pour les référendums facultatifs peuvent désormais être soumises sans certification.

In short

- **The Covid-19 law would authorize the use of genetic vaccines whose validation tests can be significantly shortened.** Combined with the law on epidemics, it would allow the use of genetic vaccines so far never tested on humans and whose long-term effects are unknown. Will the tragic episode of Thalidomide be repeated?
- **Le Conseil fédéral demande une prolongation du droit d'urgence alors que l'existence même de la pandémie est contestée.** Pourtant, le Conseil fédéral pourrait remplacer 80 % de la loi Covid-19 par des lois urgentes soumises à l'Assemblée fédérale et le reste par de nouvelles ordonnances, si nécessaire.
- **La loi urgente Covid-19 porte atteinte à la démocratie directe.** En raison de l'urgence de cette loi, un référendum n'aurait pas d'effet suspensif. Le peuple ne pourrait se prononcer que plus tard et il serait ainsi mis devant un fait accompli, ce qui est inacceptable !

Il est temps de rappeler au Conseil fédéral son rôle et ses responsabilités.

Protection de la Constitution fédérale sur le Rütli

Protection de la Constitution fédérale sur le Rütli

11:00



[Protection de la Constitution fédérale sur le Rütli](#) from [CWL Media Group](#) on [Vimeo](#).

Notre objectif

La loi Covid-19 a été adoptée le 25 septembre 2020 par les chambres fédérales. Par conséquent, nous organisons une collecte rapide de signatures à l'échelle nationale avec toutes les personnes qui se sont inscrites comme sympathisants. Le délai référendaire court du 6 octobre au 14 janvier 2021. Nous déposerons les signatures le 12 janvier 2021 à la Chancellerie fédérale. Nous vous remercions d'ores et déjà de nous renvoyer les feuilles, même partiellement remplies, d'ici au 5 janvier 2021 à l'adresse Amis de la constitution, 3000 Berne.

Argumentaire

Dix raisons pour un référendum clair et rapide

1. La loi Covid-19 est superflue. Le Conseil fédéral pourrait très bien s'en passer. Il dispose déjà de tous les outils nécessaires pour faire face à une hypothétique résurgence de la pandémie

Il l'écrit lui-même en page 6 du Message au Parlement : "Au cas où il surgirait alors une nouvelle situation (par ex. une deuxième vague de l'épidémie) à laquelle seules des ordonnances du Conseil fédéral permettraient de faire face, celui-ci aurait la possibilité d'actionner de nouveau l'art 185 al 3 Cst pour agir dès lors que les conditions en

seraient réunies.”

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/61788.pdf>

S'il a pu maîtriser la première vague avec les outils à disposition, il arriverait également à faire face à une hypothétique deuxième vague. Le Conseil fédéral peut donc remplir sa mission sans extension du droit d'urgence.

2. Il deviendrait possible de rendre obligatoire la vaccination avec un vaccin génétique insuffisamment testé.

3. Pas d'argent du contribuable pour faire de la propagande.

4. La « deuxième vague » est une projection erronée.

5. Il n'y a pas d'épidémie nécessitant une extension du droit d'urgence.

6. Le Conseil fédéral s'arroge des pouvoirs extraordinaires qui n'ont pas lieu d'être.

7. Les mesures contre la pandémie ne doivent pas pouvoir être prolongées et étendues sans examen.

8. La légitimation rétroactive des mesures est inadmissible.

9. La gestion des crises contre l'avis du peuple ne fonctionne pas en Suisse.

10. La loi fédérale d'urgence est un affront au peuple souverain.

Comité d'action



FREUNDE DER VERFASSUNG
AMIS DE LA CONSTITUTION
AMICI DELLA COSTITUZIONE
AMITGS DALLA COSTITUZIUN

Amis de la Constitution

3000 Berne

[sekretariat\(at\)freunde-der-verfassung.ch](mailto:sekretariat(at)freunde-der-verfassung.ch)

Possibilité de devenir membre de l'association « Les amis de la constitution » :

<https://les-amis-de-la-constitution.ch/fr>

Pour soutenir la campagne avec un don : IBAN CH27 0900 0000 1553 2003 7
Amis de la constitution, 3000 Berne

Contact référendum : [info\(at\)referendum-droit-urgence.ch](mailto:info(at)referendum-droit-urgence.ch)

Changements d'adresse : [contact\(at\)referendum-droit-urgence.ch](mailto:contact(at)referendum-droit-urgence.ch)

Dons

Ce référendum est initié par l'Association Amis de la constitution et devient possible grâce à vos dons. Vos contributions financières sont les bienvenues :
IBAN CH27 0900 0000 1553 2003 7

Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien.

Vous pouvez également régler votre contribution par carte :

CHF	100	.00
-----	-----	-----

support auto-tarifaire

Télécharger

Bannière

800 pixels de large



400 pixels de large



Flyer en PDF



Le peuple souverain se lève
contre la gestion arbitraire de la pandémie !

La loi Covid-19 prolonge l'état d'urgence jusqu'en décembre 2021 et autorise la vaccination génétique après une procédure d'approbation accélérée.

La collecte de signatures a commencé.
Pour commander des feuilles de signatures, envoyer un e-mail à l'adresse promo@verfassungsfreunde.ch.

PAS D'EXTENSION DE LA LOI D'URGENCE

referendum-droit-urgence.ch

Déroulement du référendum

Signatures soumises

90000

Signatures certifiées

30000

Une mise à jour hebdomadaire des chiffres est effectuée par étapes de 1000. Ceci est dû à l'évaluation qui prend du temps. Une partie des signatures pour les référendums facultatifs peuvent désormais être soumises sans certification.

Abonnez-vous à la newsletter

[Ajout d'adresse postale](#)

Valider

Actualités

État actuel de la campagne. [Plus](#)

[Home](#) [Login](#)